



## Note de présentation brève et synthétique

### Budget Primitif 2023

#### Ville

##### Sommaire

Préambule	1
I- Les équilibres globaux	2
II - Les politiques publiques menées	4
III - Le budget primitif 2023	5
A - La section de fonctionnement	5
B - La section d'investissement	9
IV - L'état de la dette	15
V - La fiscalité	16
Conclusion	16
VI – Le budget annexe – Modernisation du Centre Hospitalier	17

## **Préambule : Eléments relatifs au rapport :**

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de la Ville.

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le Budget Primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'état dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 24 mars 2023.

Il a été bâti sur les principes et engagements du rapport d'orientations budgétaires présenté en séance du 21 février 2023 et établi avec la volonté de :

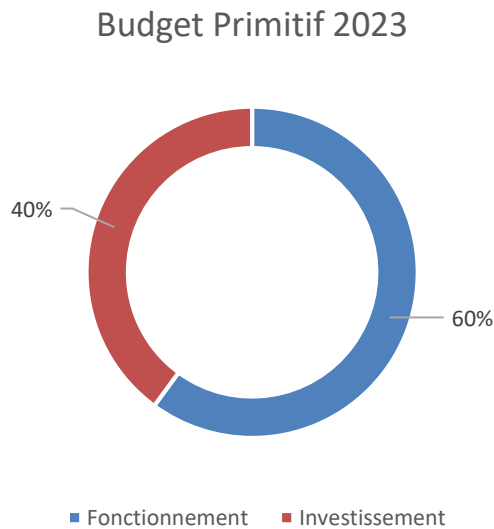
- ✓ Poursuivre des actions de solidarité envers les personnes les plus fragiles, seniors, familles, etc....
- ✓ Axer les efforts vers un budget économe et tourné vers la transition écologique,
- ✓ Accélérer le renouvellement urbain de Saint-marcellin,
- ✓ Améliorer la qualité de vie des Saint-Marcellinois.

Le budget 2023 est voté avec la reprise des résultats du Compte Administratif 2022.

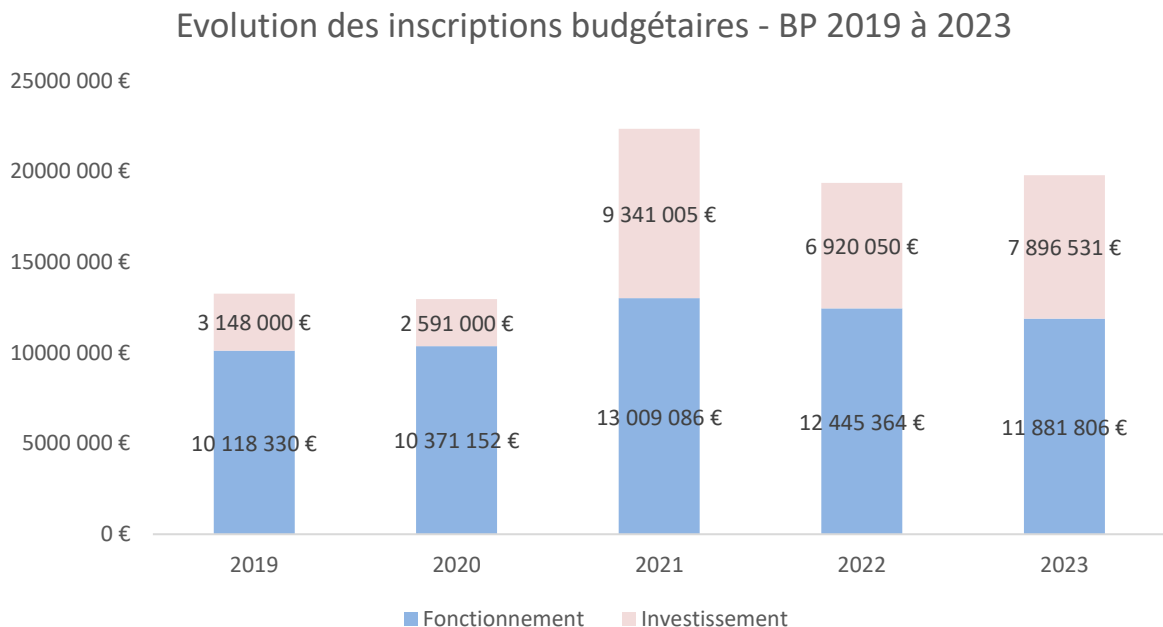
## I – Les équilibres globaux

Le Budget Primitif 2023 atteint un volume global de près de 20 millions d'euros équilibrés en dépenses et en recettes, réparti de la manière suivante :

- Investissement : 7 896 531 €
- Fonctionnement : 11 881 806 €



### Evolution des Budgets Primitifs de 2019 à 2023



Le budget 2023 est présenté en très légère évolution par rapport à l'exercice 2022 (+ 2,1%).

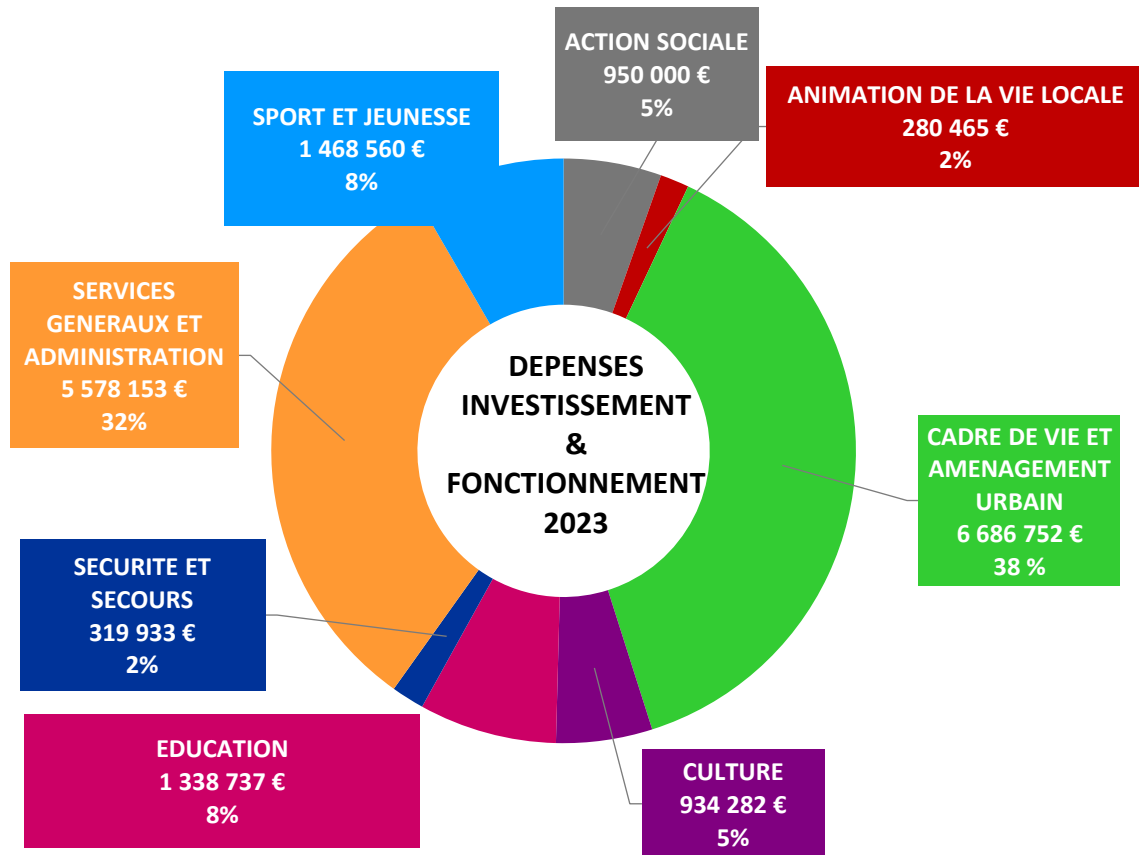
Les prévisions d'investissement progressent de 14% alors que les prévisions de fonctionnement se contractent de 4,5%. En 2023, pour une nouvelle année, le budget ancre la Ville de Saint-Marcellin dans une

profonde transformation urbaine qualitative et ambitieuse visant l’embellissement et l’amélioration des espaces publics ainsi qu’une plus grande mixité fonctionnelle.

## II - Les politiques publiques menées

Le budget communal est un outil au service de projets d’aménagement urbains de grande ampleur comme l’aménagement du champ de mars. Ces aménagements sont nourris d’ambitions écologiques et liées à la qualité de vie des Saint-marcellinois.

### Répartition du budget de fonctionnement par politique publique



Ce budget encore davantage que les précédents marque le soutien sans faille de la municipalité à ses concitoyens au travers de politiques publiques de qualité et garantissant :

- Une ville solidaire qui accompagne l’enfant à développer toutes ses potentialités autour d’une politique éducative porteuse de sens qui représente de 8% des budgets de fonctionnement et d’investissement
- Une ville transparente et cohérente encourageant la vitalité de son tissu associatif sportif et culturelle et qui contribue à l’animation de l’ensemble du territoire pour lequel le soutien est de 17% des budgets d’investissement et de fonctionnement
- Une ville connectée aux besoins de ses habitants et du territoire et qui place les solidarités humaines au cœur de ses ambitions grâce à son CCAS pour laquelle la ville apporte un soutien par l’intermédiaire de la subvention d’équilibre pour près de 5% des dépenses annuelles totales

- Une ville aux aménagements équilibrés, favorables à une cohésion sociale et territoriale pour lesquels sont mobilisés 38% des dépenses de fonctionnement et d'équipement
- Une ville aux services publics de qualité tournés vers la satisfaction des usagers et à leur écoute valorisés pour près de 32% des dépenses de fonctionnement et d'investissement

### III – Le Budget Primitif 2023 en détail

#### A - La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les grandes orientations municipales 2023 en matière de recettes sont le maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2022 et le maintien d'une politique tarifaire sociale accessible à tous.

#### 1) Les recettes de fonctionnement

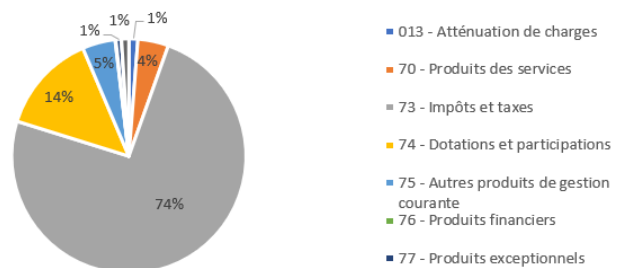
##### Evolution des recettes de fonctionnement - 2020 à 2023

Recettes de fonctionnement *	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
013 - Atténuation de charges	100 000	110 000	110 000	140 000	27,27%
70 - Produits des services	511 500	443 200	466 288	480 000	2,94%
73 - Impôts et taxes	7 313 441	7 815 306	7 886 058	8 424 343	6,83%
74 - Dotations et participations	1 566 300	1 502 026	1 527 872	1 560 442	2,13%
75 - Autres produits de gestion courante	452 000	458 150	453 001	515 002	13,69%
76 - Produits financiers	0	0	35 150	11 000	-68,71%
77 - Produits exceptionnels	0	1 000	500	88 000	NS
78 - Reprise provisions semi-budgétaires	0	0	0	0	-
042 - Opérations d'ordre	0	9 000	160 000	114 000	-28,75%
	<b>9 943 241</b>	<b>10 338 682</b>	<b>10 638 869</b>	<b>11 332 787</b>	<b>6,52%</b>

\* hors résultat reporté 002

##### Les recettes de fonctionnement 2023

Recettes de fonctionnement 2023	11 332 787
013 - Atténuation de charges	140 000
70 - Produits des services	480 000
73 - Impôts et taxes	8 424 343
74 - Dotations et participations	1 560 442
75 - Autres produits de gestion courante	515 002
76 - Produits financiers	11 000
77 - Produits exceptionnels	88 000
78 - Reprise provisions	0
042 - Opérations d'ordre	114 000



L'année 2023 est marquée par une prévision de recettes en progression (+6,5%).

Le chapitre 013 affiche une hausse de 27% pour être au plus proche des réalisations des derniers exercices.

Le chapitre 70 est présenté en légère hausse principalement due à l'application des coefficients de revalorisation prévu pour chaque tarif.

Le chapitre 73 est estimé en croissance de 6,8% pour tenir compte de la revalorisation des bases décidée au niveau national.

Au chapitre 74, la variation de 2,13% des recettes repose sur la hausse de 44% des participations attendues de la part de l'état.

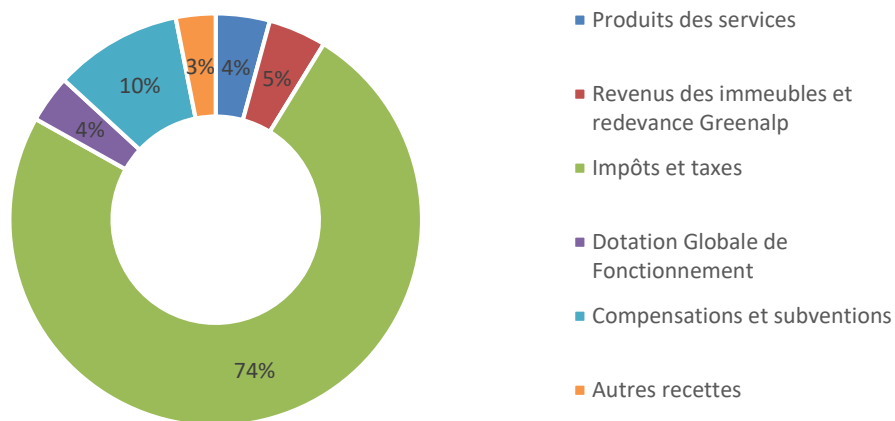
Le chapitre 75 augmente de 13% en raison de la hausse équivalente du produit attendu des immeubles. Ces recettes croissent en raison des coefficients de revalorisation appliqués sur les baux communaux et de l'augmentation du patrimoine communal.

Le chapitre 76 « produits financiers » est prévu en baisse par rapport à son niveau de 2022, il concerne des flux financiers divers (perception de dividendes, remboursement d'emprunt des ZAC par la SMVIC).

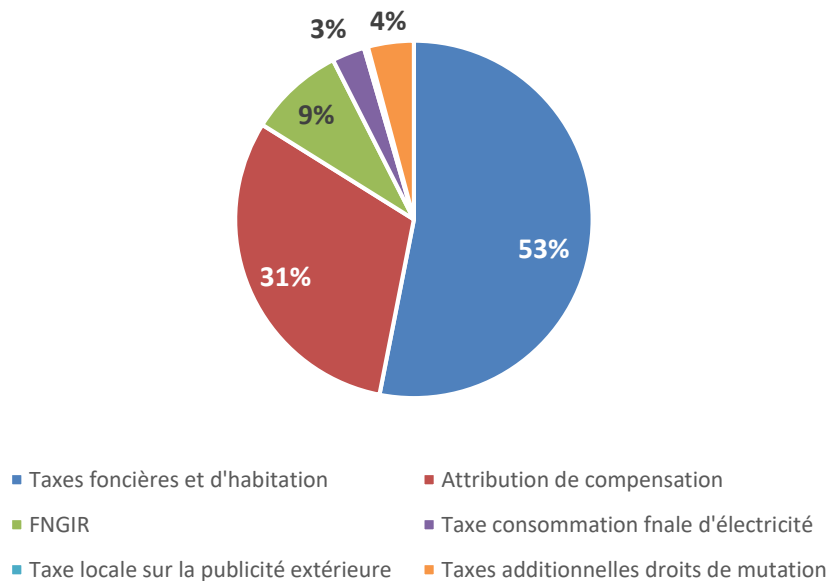
Le chapitre 77 retrace notamment les recettes issues de cessions, il est prévu en hausse.

En 2023, les recettes de fonctionnement sont constituées pour 74% des impôts et taxes, les produits des services et des immeubles représentent quant à eux près de 10% des recettes.

### Répartition des recettes de fonctionnement



## Prévisions budgétaires - Chapitre 73 - Impôts et taxes



Les recettes fiscales retracées au Chapitre 73, impôts et taxes sont majoritairement issues des produits de la taxe foncière (53%) et de l'attribution de compensation versée par la Communauté de communes (31%).

Pour mémoire, l'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en Fiscalité Professionnelle unique. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI en Fiscalité Professionnelle Unique et ses communes membres.

Le Fond National de Garantie Individuelle des Ressources instauré par la loi de finances pour 2010 qui a supprimé la taxe professionnelle constitue quant à lui 9% des recettes de ce chapitre. Il est stable.

### 2) Les dépenses de fonctionnement

En matière de dépenses, le pilotage pluriannuel de la masse salariale est poursuivi, il permet à la fois d'en maîtriser l'évolution mais surtout de doter les services des professionnels compétents et rémunérés de manière équitable et attractive.

Le soutien au monde associatif est maintenu tant d'un point de vue financier que matériel au regard des nombreux avantages en nature accordés (prêt de salle, véhicule, mise à disposition de matériel) malgré un contexte économique dégradé (hausse des prix de l'énergie, inflation généralisée, incertitudes sur les contraintes financières qui vont peser sur les collectivités).

Tous les moyens internes sont, par ailleurs, mobilisés au service du projet de mandat.

Evolution des dépenses de fonctionnement - 2020 à 2023

Dépenses de fonctionnement *	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
011 - Charges à caractère général	2 705 749	2 800 252	3 231 192	3 084 105	-4,55%
012 - Charges de personnel	4 565 195	4 701 830	4 790 253	5 327 111	11,21%
014 - Atténuation de produits	0	20 250	20 250	25 050	23,70%
65 - Autres charges de gestion courante	1 523 090	1 602 757	1 511 090	1 739 084	15,09%
66 - Charges financières	263 000	91 500	167 500	105 000	-37,31%
67 - Charges exceptionnelles	15 000	49 400	50 400	25 000	-50,40%
022 - Dépenses imprévues	0	300 000	451 983	288 600	-36,15%
042 - Opérations d'ordre	605 000	1 409 000	745 000	535 000	-28,19%
	<b>9 677 034</b>	<b>10 974 989</b>	<b>10 967 668</b>	<b>11 128 950</b>	<b>1,47%</b>

\* hors virement à la section d'investissement 023

Dans un contexte de tensions inédites sur les budgets, il est indispensable de maîtriser les dépenses. Ainsi, les dépenses réelles de la ville affichent une augmentation limitée de +1,47% par rapport au BP 2022. Cette progression est partiellement contenue par les économies qui ont été demandées aux directions en témoigne la contraction de près de 5% des dépenses du chapitre 011.

Les évolutions les plus notables sont les suivantes :

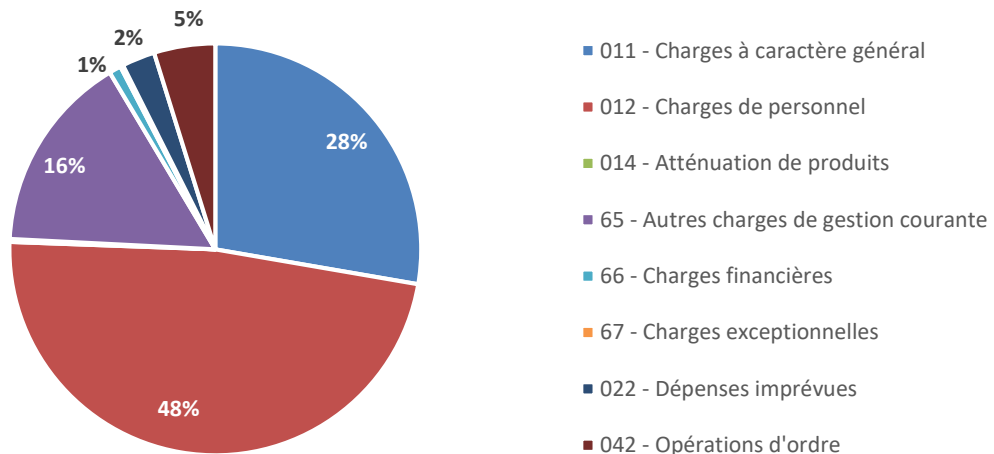
- le chapitre 012 qui retrace les charges de personnel est prévu en augmentation de 11% en raison des attentions portées à :
  - o l'évolution de carrière des agents : hausse du minimum de traitement depuis le 1<sup>er</sup> janvier, glissement vieillissement technicité (GVT) dont les avancements de grade au choix de la collectivité, montée en compétences, reconnaissance des sujétions particulières,
  - o d'attractivité de la ville en tant qu'employeur (majoration des primes en fonction de l'expérience acquise pour près de 40 000€ en 2023)
  - o l'émergence de besoins nouveaux :
    - la mutualisation d'un poste de Directeur de régie et de chargé de mission sobriété énergétique, recrutement d'un conseiller prévention santé,
    - le renforcement et amélioration de la relation aux usagers (restructuration de la fonction accueil),
    - la création d'une fonction de production pour la salle de spectacle le Diapason,
  - o l'assurance statutaire (renouvellement du marché entraînant une hausse du coût de 40%.

Pour la seconde année consécutive, les incertitudes sont très importantes sur ce poste de dépenses. Le ministre de la Transformation et de la fonction publique a en effet annoncé l'ouverture de discussions avec les employeurs publics et les partenaires syndicaux au sujet de l'attractivité des emplois publics. L'objectif sera de mener à bien la réforme ambitieuse de l'attractivité de la fonction publique souhaitée par le gouvernement. Plusieurs thématiques sont étudiées : les voies d'accès aux emplois publics, la rémunération et les carrières des agents ou encore le temps de travail. Pour ce qui concerne la rémunération, outre la refonte des grilles indiciaires des catégories C, il est évoqué de combiner autrement les différents leviers de rémunération en réduisant les primes en contrepartie d'une augmentation du traitement.



Le débat pourrait également s’orienter vers la réduction des écarts de rémunération entre les 3 versants de la fonction publique. Selon une étude de l’INSEE publiée en 2022 se basant sur des données de l’année 2020, 200 euros nets par mois séparent aujourd’hui le salaire net moyen des agents de catégorie C de la fonction publique d’Etat de celui de la fonction publique territoriale.

- Le chapitre 022, dépenses imprévues, est prévu en baisse de 36%, niveau suffisant pour faire face aux aléas.
- Le chapitre 65 est en hausse de 15% en raison de la hausse de 5% de la contribution au SDIS et de la hausse de 35% de la subvention d’équilibre au CCAS.
- Le chapitre 66 est optimisé de 37% grâce au travail réalisé sur la dette.
- Le chapitre 67 retrace les dépenses exceptionnelles que peuvent constituer par exemple des charges liées à des remboursements en raison de l’annulation d’un spectacle, il est prévu en diminution de 50%.



## B - La section d’investissement

Le budget d’investissement prépare l’avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d’investissement est liée aux projets à moyen et long terme et contribue à l’accroissement du patrimoine communal.

Le budget d’investissement regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine. Il s’agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d’informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d’études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création
- En recettes : deux types de recettes coexistent :
  - o les recettes dites patrimoniales
  - o les subventions d’investissement perçues en lien avec les projets d’investissement retenus.

## 1) Les recettes d'investissement

### Evolution des recettes d'investissement - 2020 à 2023

Recettes d'investissement *	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
13 - Subventions d'investissement	485 000	600 000	1 110 000	2 600 000	134,23%
16 - Emprunts et dettes assimilées	249 754	3 489 060	0	0	-
10 -Dotations, fonds divers et réserves	434 039	1 961 131	3 310 700	2 550 000	-22,98%
27 - Autres immobilisations financières	123 000	71 343	25 000	7 921	-68,31%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0	100	0	0	-
040 - Opérations d'ordre	605 000	1 409 000	745 000	535 000	-28,19%
041 - Opérations patrimoniales	0	0	0	80 000	-
45 - Opérations pour compte de tiers	0	0	0	100 000	-
	<b>1 896 793</b>	<b>7 530 634</b>	<b>5 190 700</b>	<b>5 872 921</b>	<b>13,14%</b>

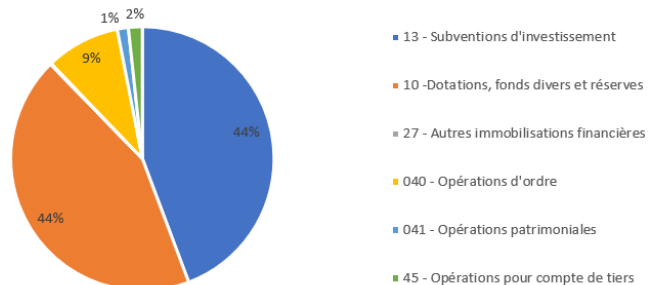
\* hors résultat reporté et virement de la section de fonctionnement

### Evolution des recettes d'investissement retraitées - 2020 à 2023

Recettes d'investissement *	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
13 - Subventions d'investissement	485 000	600 000	1 110 000	2 600 000	134,23%
10 -Dotations, fonds divers et réserves	434 039	1 961 131	3 310 700	2 550 000	-22,98%
27 - Autres immobilisations financières	123 000	71 343	25 000	7 921	-68,31%
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0	100	0	0	-
	<b>1 042 039</b>	<b>2 632 574</b>	<b>4 445 700</b>	<b>5 157 921</b>	<b>16,02%</b>

\* hors résultat reporté et virement de la section de fonctionnement

Recettes d'investissement 2023	5 879 212
13 - Subventions d'investissement	2 600 000
10 -Dotations, fonds divers et réserves	2 550 000
27 - Autres immobilisations financières	7 921
040 - Opérations d'ordre	535 000
041 - Opérations patrimoniales	80 000
45 - Opérations pour compte de tiers	100 000

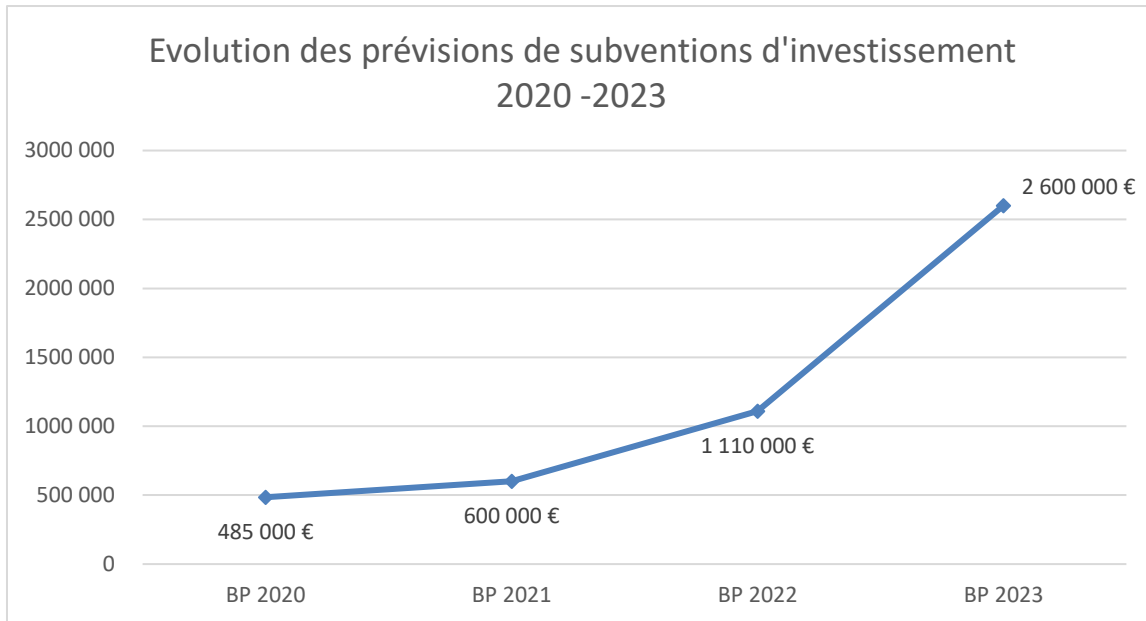


Le chapitre 13 est prévu en hausse de 134% par rapport aux prévisions budgétaires 2022.

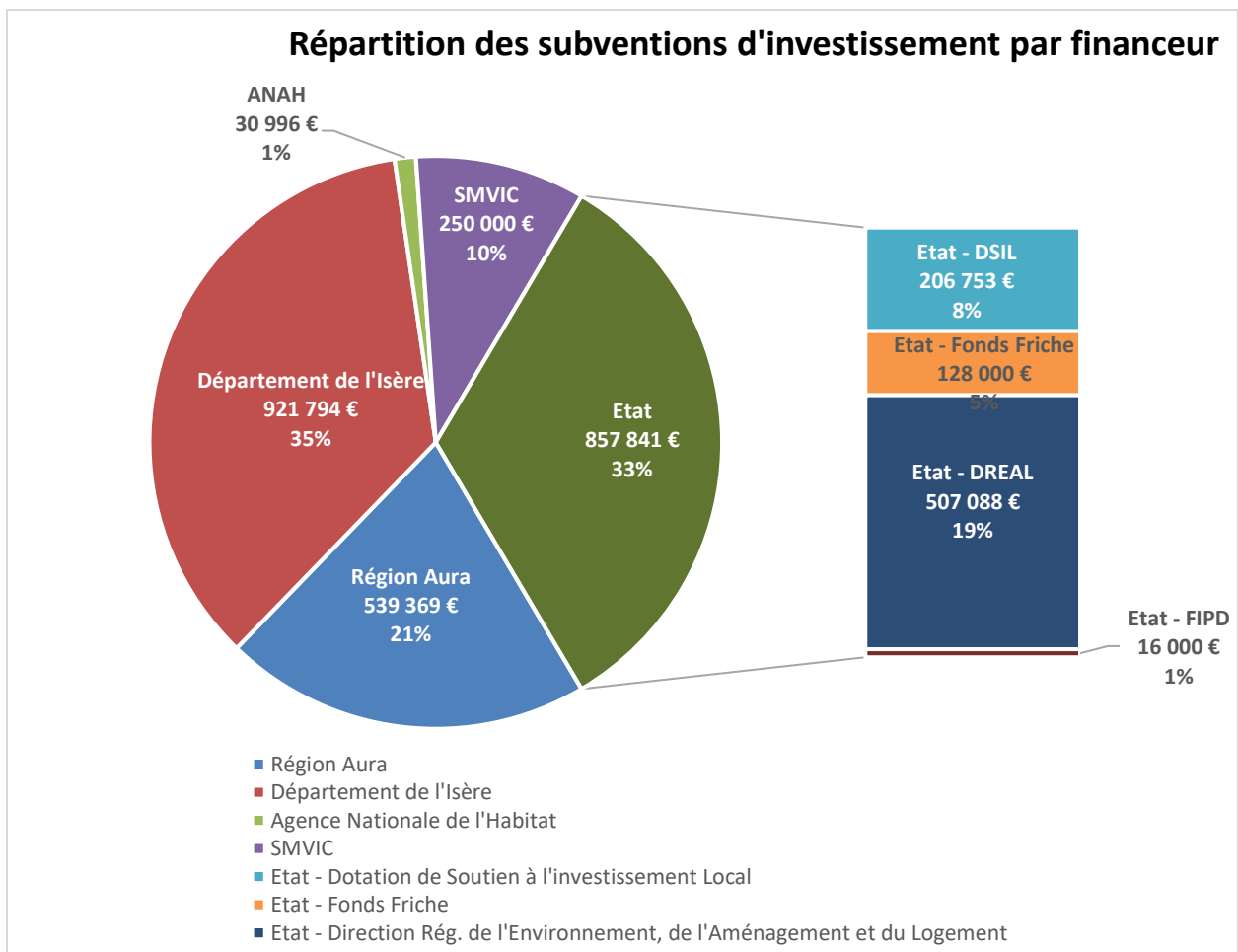
Ce chapitre présente les subventions d'investissement qui seront perçues en 2023 et représentent plus de 40% des recettes totales d'investissement.

La professionnalisation dans la recherche de financement permet de solliciter d'importants fonds. Par ailleurs, les investissements prévus dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire sont soutenus par l'Etat au travers par exemple de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Enfin, l'engagement de la ville dans la transition écologique et énergétique permet d'envisager un niveau de subvention élevé.



Grâce au plan de relance et au programme « Petites Villes de demain », l'Etat finance l'investissement à hauteur de 33%. Il est à noter que les partenaires institutionnels locaux sont très présents au regard des projets menés. Ainsi, le Département de l'Isère contribue à hauteur de 35% alors que la Région Auvergne Rhône-Alpes apporte son concours pour près du ¼ du montant total des subventions.



## 2) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement 2023 sont exclusivement axées sur la mise en œuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement comme présenté dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire.

Il est important de rappeler les objectifs du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) :

- Améliorer le cadre de vie dans le cœur de ville et les quartiers par l'accompagnement à la rénovation et la construction de logements ; la requalification des voiries et le développement des mobilités douces ;
- Améliorer les équipements qui renforcent l'attractivité de la ville et l'animation ;
- Accentuer la rénovation énergétique des bâtiments ;
- Protéger les habitants par des investissements réguliers et continus en matière de sécurité, en particulier la poursuite déploiement de la vidéo-protection ;
- Renforcer les solidarités et porter de nouvelles ambitions urbaines pour répondre aux besoins de logements de qualité et d'aménagements urbains.

Il convient de préciser également qu'un ajustement de la stratégie d'investissement communale pourrait avoir lieu en cours d'année en fonction du coût réel de l'énergie.

### Agir pour la sobriété énergétique et la transition écologique 640 000 €

Installation d'arrosage intégré aux stades de la Saulaie et Carrier	80 000 €
Relamping des bâtiments et de l'éclairage public	275 000 €
Etude préalable à l'installation de panneaux photovoltaïques	25 000 €
Installation d'ombrières	180 000 €
Etude préalable à la végétalisation des cours d'école	60 000 €
Espaces verts, patrimoine arboré et gestion différenciée	20 000 €

### Faciliter la vie associative et démocratie participative 105 000 €

Salle polyvalente - rénovation de la cuisine	75 000 €
Budget participatif	20 000 €
Conseil Municipal Jeunes	10 000 €

### Renforcer l'égalité des chances 120 000 €

Rénovation de la maison Beausoleil	90 000 €
Etude sur l'aménagement de l'école de la Plaine	30 000 €

### Développer les partages et favoriser les pratiques loisirs et sportives 523 500 €

Complexe sportif La Saulaie	500 000€
-----------------------------	----------

**Aménager la commune, développer l'attractivité et faciliter les usages 2 430 600 €**

Aménagements des espaces publics, des places et des voiries	1 230 000 €
Développer un réseau « mode doux »	505 000 €
Intensifier la maîtrise foncière	150 000 €
Poursuite du développement de la vidéo protection	160 000€
Espaces publics – aménagement du parc du Mollard	75 000€
Opération programmée de l'habitat	100 000 €
Mise en valeur des passages	80 000 €
Cahier de prescription architecturale et modification du PLU	77 000 €
Accompagner le développement commercial	50 000 €
Etudes opérationnelles sur aménagements	50 000 €

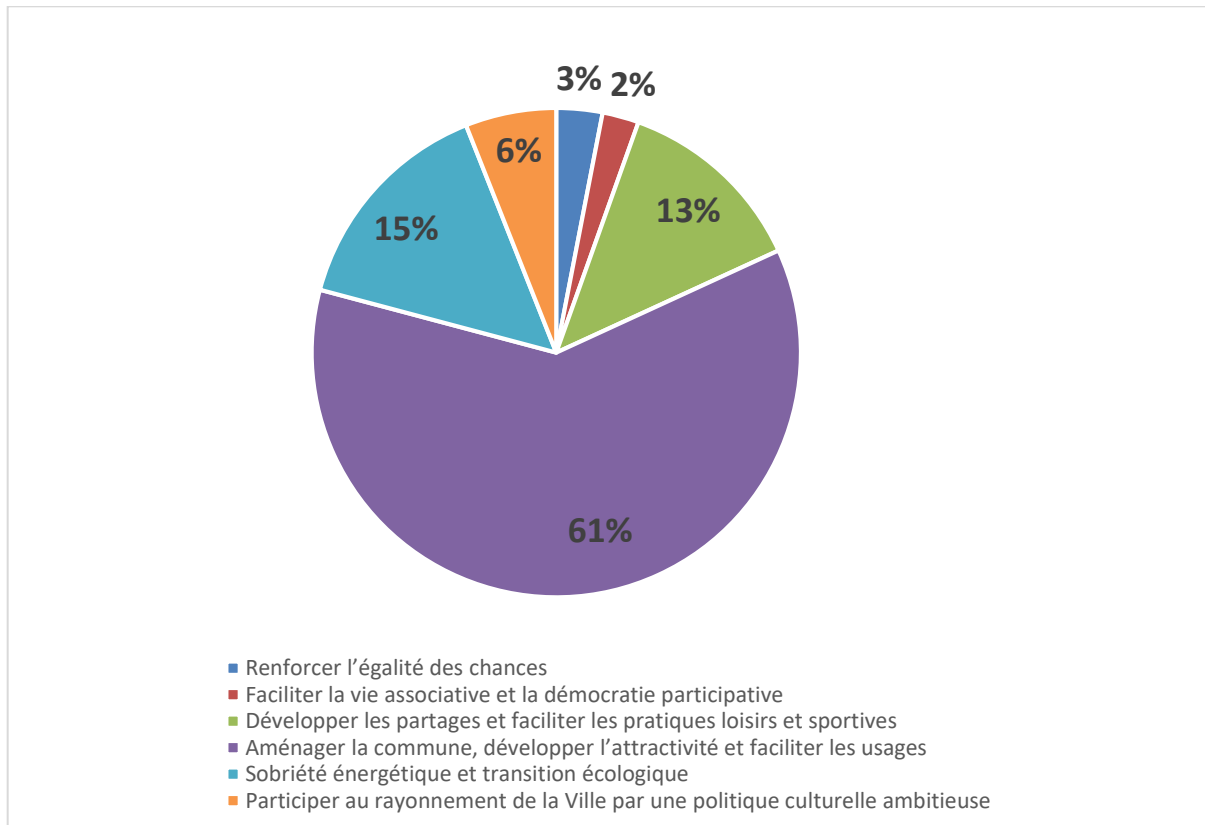
**Participer au rayonnement de la Ville par une politique culturelle ambitieuse 237 000€**

Diapason - Espace culturel phase 1	30 000 €
Mise en protection du Bateau Ivre	72 000 €
Aménagement de l'Espace Saint-Laurent (Sécurité, incendie)	135 000 €

**Entretenir les bâtiments, le patrimoine et les équipements des services 1 283 100 €**

Maintenance, amélioration du patrimoine et études	286 000 €
Espaces publics, éclairage public et valorisation du cimetière	101 000 €
Renouvellement du matériel et des véhicules	393 700 €
Gros entretien et réfection de voiries	150 000 €
Renouvellement du mobilier urbain	45 000 €
Renouvellement du mobilier administratif, culturel et scolaire	47 400 €
Aménagement d'un hangar au Centre Technique Municipal	260 000 €

**Répartition des dépenses d'investissement 2023 par ambition**

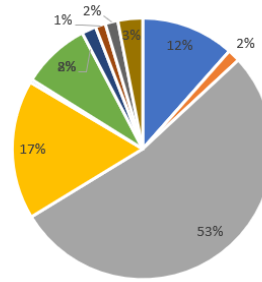


L'ensemble des dépenses d'investissement et son évolution 2020 /2023 se répartit comme suit :

Dépenses d'investissement *	BP 2020	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
20 - Immobilisations incorporelles	42 000	217 500	718 450	738 700	2,82%
204 - Subventions d'équipement versées	0	50 000	150 000	100 000	-33,33%
21- Immobilisations corporelles	1 428 800	1 762 500	3 206 550	3 400 500	6,05%
23 - Immobilisations en cours	550 200	890 000	587 000	1 100 000	87,39%
26 - Participations et créances rattachées	0	3 000	0	0	-
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0	0	36 001	25 000	-30,56%
1311D - Subventions	0	0	75 000	0	-100,00%
16 - Emprunts et dettes assimilées	480 000	3 964 510	530 000	540 000	1,89%
040 - Opérations d'ordre	0	903 000	160 000	114 000	-28,75%
041 - Opérations patrimoniales	0	120 000	0	80 000	-
45 - Opérations pour compte de tiers	0	0	0	100 000	-
020 - Dépenses imprévues	90 000	323 090	0	196 608	-
	<b>2 591 000</b>	<b>8 233 600</b>	<b>5 463 001</b>	<b>6 394 808</b>	<b>17,06%</b>

\* hors résultat reporté 001

Dépenses d'investissement 2023	6 394 808
20 - Immobilisations incorporelles	738 700
204 - Subventions d'équipement versées	100 000
21- Immobilisations corporelles	3 400 500
23 - Immobilisations en cours	1 100 000
10 - Dotations, fonds divers et réserves	25 000
16 - Emprunts et dettes assimilées	540 000
040 - Opérations d'ordre	114 000
041 - Opérations patrimoniales	80 000
45 - Opérations pour compte de tiers	100 000
020 - Dépenses imprévues	196 608



- 20 - Immobilisations incorporelles
- 204 - Subventions d'équipement versées
- 21- Immobilisations corporelles
- 23 - Immobilisations en cours
- 10 - Dotations, fonds divers et réserves
- 16 - Emprunts et dettes assimilées
- 040 - Opérations d'ordre
- 041 - Opérations patrimoniales
- 45 - Opérations pour compte de tiers
- 020 - Dépenses imprévues

Les dépenses d'investissement hors dette et dépenses imprévues représentent 85% de la section d'investissement.

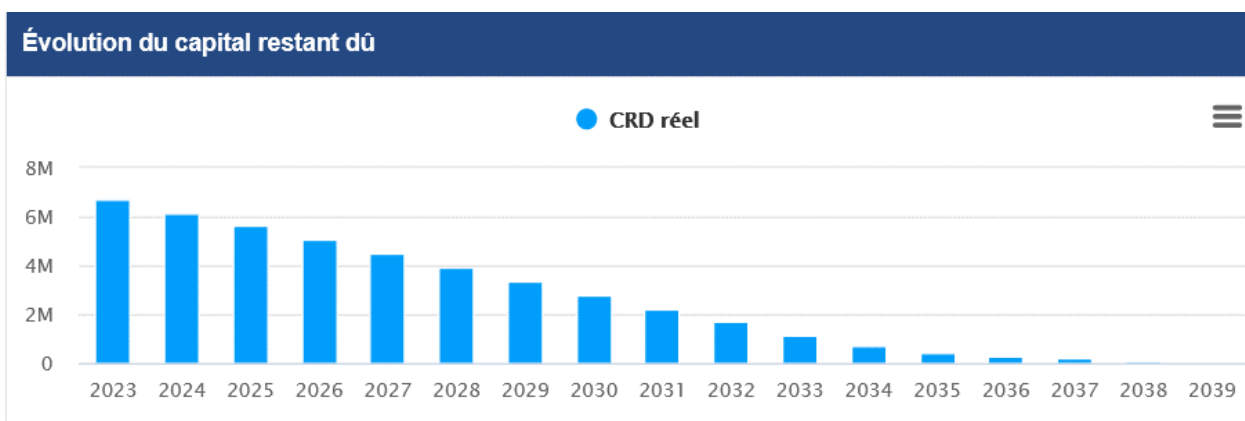
### III – L'état de la dette

La dette de la Ville comprend 11 emprunts au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour un montant total de 6 642 375 € soit 875€ par habitant.

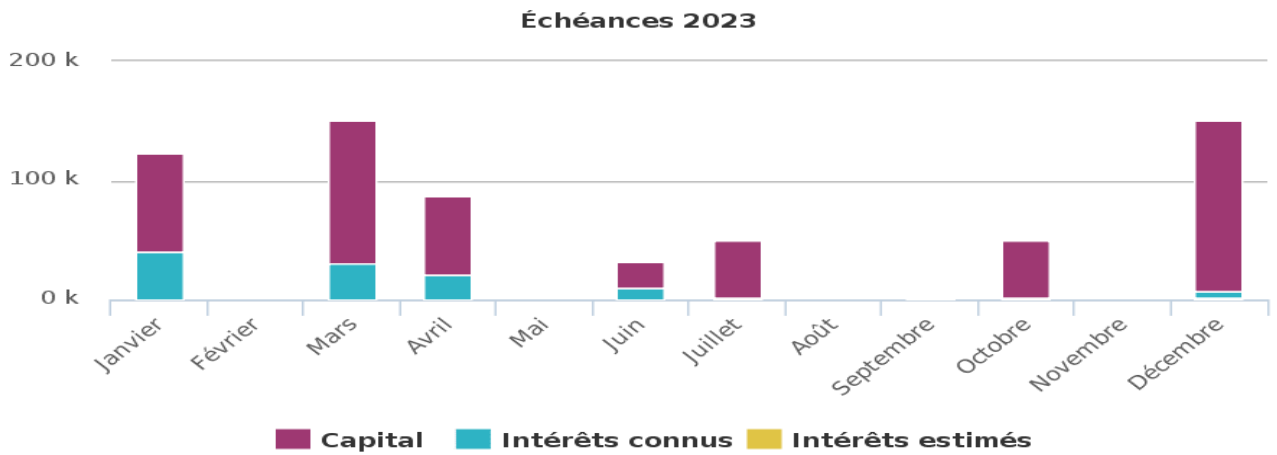
En 2039, la dette de la Ville sera totalement éteinte. La durée de vie moyenne de la dette est de 6 ans et 3 mois et la durée de vie résiduelle de 11 ans et 5 mois.

Le taux moyen de la dette est de 1,63%.

#### Flux de remboursement des emprunts



**Echéancier annuel de la dette en 2023**



© Finance Active

**IV – La fiscalité**

À la suite de la suppression progressive de la taxe d’habitation (TH) prévue par la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020, les taux de Taxe d’habitation ont été gelés à leur niveau de 2019 entre 2020 et 2022.

Ainsi, il n’était pas nécessaire d’en faire mention dans les délibérations fixant les taux d’imposition de fiscalité directe locale en 2020, 2021 et 2022.

Pour l’année 2023, un taux de taxe d’habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l’habitation principale devra à nouveau être voté.

Les taux d’imposition seront maintenus comme suit :

- Taxe sur le foncier bâti : 41,61% (soit taux communal 25,71% auquel s’ajoute la part départementale de 15,90%)
- Taxe sur le foncier non bâti : 43,43%
- Taxe d’habitation sur les résidences secondaires : 10,19%

**Conclusion**

Ces propositions budgétaires sont réalisées avec engagement, sobriété et responsabilité. En effet, même si la ville se trouve confrontée à des équations difficiles à résoudre, la planification budgétaire s’impose avec acuité.

Nous adoptons une vision concrète et programmatique tout en maintenant un service au public de haut niveau, solidaire et inclusif.



## IV – Le budget annexe – Modernisation du Centre Hospitalier

Pour la deuxième année d'exécution du budget de modernisation du Centre Hospitalier, la Ville fait le choix à nouveau de la sincérité budgétaire en votant un budget en suréquilibre pour les deux sections.

### 1) La section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
011 - Charges à caractère général	825	4 500	5 100	13,33%
012 - Charges de personnel	0	9 000	9 000	0,00%
66 - Charges financières	0	4 000	3 150	-21,25%
022 - Dépenses imprévues	0	1 400	0	-100,00%
	<b>825</b>	<b>18 900</b>	<b>17 250</b>	<b>-8,73%</b>

La section de fonctionnement trace des dépenses de gestion courante du bien (assurances, intervention humaine, intérêts de la dette) et de dépenses imprévues nécessaires à l'anticipation de tout aléa ou imprévu. Toutes les autres dépenses sont prévues au bail à la charge du Centre hospitalier.

Les recettes sont issues de la location du bien au Centre hospitalier et sont estimées à 26 000€ par an.

Recettes de fonctionnement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
75 - Autres produits de gestion courante	825	25 000	26 000	4,00%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0	0	21 279	-
	<b>825</b>	<b>25 000</b>	<b>47 279</b>	<b>89,12%</b>

### 2) La section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
21- Immobilisations corporelles	500 000	37 000	30 000	-18,92%
020 - Dépenses imprévues	0	3 000	0	-100,00%
	<b>500 000</b>	<b>40 000</b>	<b>30 000</b>	<b>-25,00%</b>

Recettes d'investissement	BP 2021	BP 2022	BP 2023	Evolution 2023/2022
16 - Emprunts	500 000	0	0	-
001 - Résultat d'investissement reporté	0	60 000	54 459	-9,23%
	<b>500 000</b>	<b>60 000</b>	<b>54 459</b>	<b>-9,23%</b>

La section d'investissement identifie pour l'exercice 2023 d'éventuels travaux pris en charge par la Ville pour 30 000€.

Les recettes d'investissement quant à elle sont constituées des excédents de l'exercice précédent, elles atteignent 54 459€.